



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 28 mai 2020

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	17
VOTANTS	19
DATE DE CONVOCATION	
20 mai 2020	
DATE D’AFFICHAGE	
11 JUIN 2020	
Codification : 5.6	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 11 JUIN 2020 et publication du 11 JUIN 2020 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille vingt, le **vingt-huit mai**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt mai deux mille vingt** s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des Vignes, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire sortant.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Christine VALADE, Patrick DUCROS, Patricia PERRET, Bernard PLACE, Sylvie RENARD, Jacky BRAT, Christian LAREURE, Marcel DUMAS, Didier DUPIN, André ALEX, Roseline TRAMBOUZE, Katy VAZQUEZ DUDEK, Isabelle ROUVIDAN, Lucie ROCH, Patrick PORNET et Sylvain GIRARDIN.

Absentes avec excuse : Fabienne STALARS donne pouvoir à Christine VALADE

Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine

VALADE

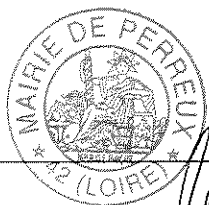
Secrétaire élue pour la durée de la séance : Lucie ROCH

OBJET : 2020-014 : lecture de la charte de l' élu local

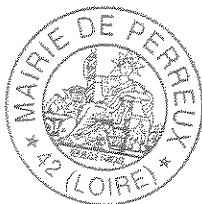
Monsieur le Maire explique que, depuis la loi du 31 mars 2015, le Maire élu procède à la lecture de la charte de l' élu local (a. L 1111-1-1 du CGCT) et à sa distribution, ainsi qu' à la lecture des articles du CGCT relatifs aux conditions d' exercice des mandats municipaux (a. L 2123-1 et suivants du CGCT).

Il lit donc devant l' assemblée les 7 points de cette charte et précise que l' ensemble des documents est distribué sur la table de chaque élu.

Conformément aux dispositions précitées et ouï cet exposé, le Conseil Municipal **prend acte** de la lecture par le Maire de la charte de l' élu local.



Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,



A PERREUX, le 4 juin 2020

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE